



Swiss Ice Hockey Federation | Flughafenstrasse 50 | P.O. Box | CH-8152 Glattbrugg
T. +41 44 306 50 50 | F. +41 44 306 50 51 | info@sihf.ch | www.sihf.ch | UID: CHE-107.848.055 MWST

Concept «National Cup»



Glattbrugg, 8 juin 2022
Director Leagues & Cup, Paolo Angeloni
Manager Leagues & Cup, Michael End



1.	Concept National Cup dès la saison 2023/2024	3
1.1	National Cup dès la saison 2023/2024 avec les clubs de la Swiss League	3
1.2	Tours préliminaires dans les régions	3
1.3	Budget et financement.....	4
1.4	Frais de glace et d'arbitrage lors des tours préliminaires régionaux	4
1.5	Ordre & sécurité	4
2.	Commercialisation / sponsoring (uniquement finale et / ou rencontre télévisée)	4
3.	Autres dispositions.....	5
3.1	Définition du droit de jouer à domicile pour la rencontre finale	5
3.2	Planification de la cérémonie	5
3.3	Divers.....	5
4.	Dispositions générales.....	5



1. Concept National Cup dès la saison 2023/2024

1.1 National Cup dès la saison 2023/2024 avec les clubs de la Swiss League

Les clubs de la Swiss League souhaitent participer à la National Cup à l'avenir. En raison des tours préliminaires de la National Cup 2022/2023 en cours, la participation des clubs de la SL ne sera possible qu'à partir de la saison 2023/2024. Le format de la National Cup sera légèrement adapté en raison de la participation des clubs de la SL.

1.2 Tours préliminaires dans les régions

Les tours préliminaires régionaux pour la National Cup à partir de la saison 2023/2024 seront joués une saison avant, comme par le passé. Cela signifie que les tours préliminaires régionaux pour la National Cup 2023/2024 seront joués durant la saison 2022/2023. Les règles des tours préliminaires régionaux continueront à être définies par les comités régionaux. 6 équipes par région se qualifient directement pour le tour principal de la National Cup. Pour cette raison, 12 matchs doivent avoir lieu lors des derniers tours préliminaires régionaux.

Les équipes suivantes participent au tour principal de la National Cup 2023/2024:

- 10 à 12 équipes de la Swiss League (en fonction de la taille de la ligue de la SL la saison précédente)
- 18 équipes des ligues amateurs (6 équipes par région)
- 2 à 4 autres équipes des ligues amateurs parmi les 18 perdants du dernier tour préliminaire par tirage au sort (en fonction de la taille de la ligue de la SL la saison précédente)

Les dates des rencontres des tours préliminaires régionaux sont communiquées chaque année par le siège administratif/responsable de la Coupe. Les dates des matchs des tours préliminaires pour la Coupe 2023/2024 ont déjà été adoptées par la CSEA le 27 novembre 2021 :

- 29 octobre 2022 1er tour préliminaire
- 12 novembre 2022 2ème tour préliminaire
- 10 décembre 2022 3ème tour préliminaire
- 11 janvier 2023 4ème tour préliminaire
- 25 janvier 2023 5ème tour préliminaire



1.3 Budget et financement

Des discussions sont en cours avec des sponsors potentiels. Cependant, à ce jour, aucun contrat n'a encore été signé. Sans sponsors, le budget suivant est proposé pour la Coupe nationale 2022/2023 :

Perdant 1/8ème de finale	8 x 2'000.-	16'000.-
Perdant 1/4 de finale	4 x 3'000.-	12'000.-
Perdant 1/2 finale	2 x 4'000.-	8'000.-
Perdant finale	1 x 5'000.-	5'000.-
Vainqueur finale	1 x 10'000.-	10'000.-
Trophée/communication/divers	9'000.-	9'000.-
TOTAL		60'000.-

Si un sponsor est trouvé, les primes seront augmentées et/ou une partie des frais d'arbitrage sera prise en charge par la SIHF.

1.4 Frais de glace et d'arbitrage lors des tours préliminaires régionaux

Les coûts de la glace et de l'arbitrage sont à la charge des clubs recevants. En ce qui concerne la convocation des arbitres, il n'y a pas de directives concernant les régions. Les arbitres sont donc convoqués en fonction de leur disponibilité. Si deux équipes de ligues différentes jouent l'une contre l'autre dans le tour principal, des arbitres de la ligue supérieure sont convoqués.

1.5 Ordre & sécurité

Le club recevant concerné est responsable de l'ordre et de la sécurité. En cas de matches à risque, le Director Leagues & Cup peut définir la présence des responsables régionaux de la sécurité pour les tours préliminaires ainsi que pour les tours principaux. Dans ce cas, les responsables de la sécurité des clubs rendent compte directement au responsable régional de la sécurité de la région concernée.

2. Commercialisation / sponsoring (uniquement finale et / ou rencontre télévisée)

1. Les droits de marketing pour les matches du tour préliminaire et du tour principal restent en principe aux clubs, à l'exception du match de la finale
2. Les deux clubs qualifiés cèdent à un ou plusieurs sponsors de la Coupe des droits sélectionnés pour le match final (p. ex. publicité sur la glace, bandes ou surfaces sur les maillots ou le casque)
3. Le concept de sponsoring prévoit un "naming partner" pour le concours ainsi que deux autres partenaires (attention : hypothèse de travail et adaptations possibles dans la structure de sponsoring en fonction du déroulement des entretiens de commercialisation)
4. Droits des «naming-partners»:
 - a. Intégration du partenaire dans le nom et le logo de l'événement
 - b. Intégration du partenaire dans l'ensemble de la communication de la Coupe - également au niveau du club
 - c. Présence de la marque sur la glace, bandes et maillots/casque lors du match de la finale (surfaces exactes encore à déterminer)
 - d. Espace promotionnel lors du match de la finale (p. ex. stand promotionnel devant le stade, sampling dans le stade, activités pendant la pause, etc.)
 - e. Intégration dans la cérémonie
 - f. Droit de présence sur la «photo du vainqueur» avec intégration de la marque
 - g. 4 posts le jour de la finale avec intégration du logo sur les canaux de médias sociaux de Swiss Ice Hockey
 - h. Billets de places assises pour la finale (nombre encore à déterminer)



- i. Droit d'adresser une fois par saison de coupe un mailing promotionnel aux membres des clubs des 16 participants au tour principal

5. Droits des autres sponsors:

- a. Présence de la marque sur la glace, bandes et maillots/casque lors de la rencontre finale (surfaces exactes à déterminer)
 - b. Espace promotionnel lors du match de la finale (p.ex. stand promotionnel devant le stade, sampling dans le stade, activité pendant la pause)
 - c. 4 posts le jour de la finale avec intégration du logo sur les canaux de médias sociaux de Swiss Ice Hockey
 - d. Billets de places assises pour la finale (nombre à déterminer)
 - e. Droit d'adresser une fois par saison de coupe un mailing promotionnel aux membres des clubs des 16 participants au tour principal
6. Les sponsors de la compétition de coupe obtiennent un droit d'exclusivité pour leur secteur d'activité lors du match de la finale (certainement dans le domaine de la télévision, si une production/exploitation devait avoir lieu)
7. En cas de production télévisée de la finale, les sponsors de la Coupe reçoivent un droit de préemption pour les intégrations télévisées

3. **Autres dispositions**

3.1 **Définition du droit de jouer à domicile pour la rencontre finale**

Décision de principe par tirage au sort. La SIHF/le siège administratif se réserve le droit d'organiser le match de la finale dans un lieu neutre.

3.2 **Planification de la cérémonie**

Les directives relatives à l'organisation de la cérémonie seront transmises en temps voulu aux finalistes et aux autres personnes concernées (comme pour les championnats). 40 médailles d'or et 40 médailles d'argent seront remises au 1er et au 2ème classés. D'autres médailles peuvent être commandées, à la charge du club. Des récompenses pour les arbitres seront remises après la finale et les deux MVP recevront un prix.

3.3 **Divers**

Le tirage au sort des tours préliminaires est effectué dans les régions respectives. Les tirages au sort des Lucky Losers et des tours principaux sont effectués par la SIHF.

4. **Dispositions générales**

Tous les points ci-dessus sont valables à partir de la saison 2022/23 jusqu'à nouvel ordre.